



2, rue des Linarois
86800 LINIERS
Tél : 05 49 56 64 12

contact@liniers.fr

Conseil Municipal du 20 Octobre 2022 (Convocation du 14 Octobre 2022)

Présent(e)s: Vincent Martin, Julie Jamain, Bénédicte Bourdereau, Danielle Lavau, Vincent Pohin, Odile Rochard, Jacky Surreau, Philippe Plat, Mélanie Coste, Lucie Minot.

Excusés ayants donné pouvoir: Patrice Demuth, Arnaud Demuth, Amélie Lacombe, Pascal Faideau, Eddy Picaud.

- Les votes porteront sur 15 suffrages

La séance est ouverte à 18h37

1. **Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 08 Septembre 2022.** Aucune modifications à apporter, le PV est approuvé à l'unanimité.

2. **Désignation du secrétaire de séance:** Julie Jamain est désignée comme secrétaire.

3. Délibérations:

3.1 **Motion de soutien à l'Association des Maires de France de la Vienne, relative aux finances locales des Collectivités Territoriales.**

Monsieur Vincent MARTIN, fait lecture au Conseil municipal du communiqué de presse envoyé en Mairie par l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Vienne sur la rentrée de tous les dangers pour les collectivités. Suite à la lecture de ce dernier, le Conseil municipal délibère et décide d'**approuver à l'unanimité** les demandes formulées dans le communiqué de presse de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Vienne à savoir :

- l'indexation des dotations-notamment la DGF-sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
- une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales ;
- l'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation ;
- la suspension de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels qui doit intervenir au 1er janvier 2023. Alors que la crise économique s'installe dans la durée, les premiers résultats de la mise à jour pénalisent les petits commerces de centre-ville et du milieu rural, en totale contradiction avec toutes les politiques publiques mises en œuvre pour redynamiser les bourgs-centres et lutter contre l'étalement urbain ;
- inclure l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

3.2 **Révision de la délibération du RIFSEEP**

Monsieur Vincent Martin, propose aux membres du Conseil municipal de modifier les montants maximums concernant l'administratif de la délibération du RIFSEEP qui est actuellement en place et ce afin de permettre une progression de salaire pour les agents de la Commune. Le plafond étant à 600€ pour une personne à mi-temps, devrait être augmenté à 1200€ pour une personne à temps complet.

Après délibération le Conseil municipal décide d'**approuver à l'unanimité** cette modification.

Prochain Conseil municipal le 24 Novembre 2022

Fin de la séance 18h47

Julie JAMAIN
Adjointe au Maire

